
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2023

L'an 2023, le 23 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Lapugnoy s'est réuni en l'hôtel de Ville de LAPUGNOY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Alain DELANNOY, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers et affichés à la porte de la mairie le 17 février 2023

* * * * *

Présents : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT, M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie BOSSAVY-DUVIVIER

Pouvoirs : Mme Julie RENOULD-PETITPAS donne pouvoir à Mme Jasmine MICELLI, Monsieur Didier THEIL donne pouvoir à M. Alain DELANNOY.

Absent : M. Philippe MINART

* * * * *

Madame Catherine CHARLES a été nommée secrétaire de séance.

* * * * *

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

* * * * *

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022
2. Tarifs des colonies d'hiver et de printemps
3. Demande de subvention F.I.P.D. pour la vidéo protection
4. Tarif des salles communales
5. Rythmes scolaires – Ecoles publiques
6. Cotisation annuelle – Pêche Etang du Parc de la Clarence
7. Approbation des rapports validés par la C.L.E.C.T. le 13 décembre 2022

* * * * *

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 décembre 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des interventions au sujet du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

Mme Jasmine MICELLI fait remarquer qu'une erreur de frappe s'est glissée dans le procès-verbal page 4. Il convient de lire « par la loi du 29 juillet 1881 », et non « par la loi du 29 juillet 2881 » comme indiqué.

Monsieur Yannick DESFONTAINES dit qu'il votera contre, car le procès-verbal ne reflète pas les échanges. Monsieur Alain DELANNOY lui répond qu'il n'est pas étonné des propos de Monsieur Yannick DESFONTAINES, car selon ce dernier « ça ne reflétera jamais ».

Mme Nathalie BOSSAVY-DUVIVIER dit qu'elle s'abstiendra car elle n'était pas présente le 19 décembre 2022.

Après ces échanges, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 19 décembre 2022.

Le procès-verbal du 19 décembre 2022 est adopté par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT.

Ont voté contre : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Élodie DOYENNETTE, M. Élie DUBUS.

S'est abstenue : Mme Nathalie BOSSAVY-DUVIVIER.

* * * * *

D20230216-01 TARIFS DES COLONIES D'HIVER ET DE PRINTEMPS

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires expose que dans le cadre de la compétence « Jeunesse » déléguée au SIVOM de la Communauté du Béthunois, la collectivité proposera aux familles de nouveaux séjours en colonie à la Chapelle d'Abondance et à Avoriaz.

Le coût du séjour est de 820 €.

Elle explique que le syndicat de communes a engagé des démarches auprès de la Caisse d'Allocations Familiales afin d'obtenir une subvention qui pourrait atteindre son taux maximal à la condition que les fratries puissent bénéficier d'un tarif d'inscription dégressif.

Elle propose de suivre cette recommandation.

Monsieur Alain DELANNOY demande si des commentaires doivent être apportés à ses propos. Monsieur Elie DUBUS demande combien d'enfants ont été inscrits lors du dernier séjour. Madame Annick CARON lui répond « 9 », et précise que pour les inscriptions en cours pour Avril sont de 4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe les tarifs des inscriptions aux séjours à la Chapelle d'Abondance et à Avoriaz à 250 € pour les jeunes domiciliés à Lapugnoy,
- accorde une réduction de 15,00 € pour le 2ème inscrit au sein d'une même famille,
- accorde une réduction de 30,00 € pour le 3ème inscrit au sein d'une même famille,
- dit que l'encaissement des sommes se fera par l'intermédiaire de la régie des services périscolaires et sera imputé au compte 70632 "Redevances et droits des services à caractère de loisirs" du budget de l'exercice.

La délibération est adoptée à l'unanimité par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVIN COURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, M. Didier THEIL, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT, M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie BOSSAVY-DUVIVIER

* * * * *

D20230216-02 DEMANDE DE SUBVENTION F.I.P.D. pour la vidéo protection

Monsieur le Maire expose que la collectivité a eu à déplorer de multiples actes d'incivilités et de délinquance, tels que, par exemple, le vol par effraction de véhicules des services municipaux, les vols récurrents sur les tombes du cimetière communal ou les dégradations volontaires d'équipements publics (avec la destruction partielle de l'abri du belvédère et de jeux pour enfants, les incendies volontaires de mobiliers et bâtiments du parc de loisirs, ou la détérioration des installations de l'Espace Frédéric Guillemain pour ne citer qu'eux).

Il explique que dans ce contexte, il semble opportun de moderniser le réseau de vidéo protection, afin de protéger les équipements et espaces publics, préserver la sécurité et la tranquillité publiques, et faciliter le travail du garde-champêtre et des effectifs de police et de gendarmerie.

Il propose de doter les punéens d'un dispositif de 84 caméras mises en réseau par des liaisons radio rendues possibles par l'installation de relais au sommet du terril et à hauteur du clocher de l'église (reprise et modernisation des 16 caméras existantes et implantation de 68 caméras supplémentaires).

Il précise que cette opération est estimée à 98 000 € HT.

Il invite le Conseil Municipal à solliciter une subvention auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Monsieur Yannick DESFONTAINES interroge sur le taux de subvention potentiel. M. Alain DELANNOY lui répond qu'il est difficile d'annoncer un taux précis, mais que vraisemblablement cela se situera entre 40 et 60 %.

Monsieur Alain DEMARLE s'interroge sur le paiement de la TVA par la collectivité. Il lui est répondu que la TVA fait l'objet d'un remboursement avec un différé de deux ans dans le cadre du FCTVA et que les subventions sont toujours calculées sur le montant HT.

Monsieur Elie DUBS interroge sur l'origine de l'estimation de 98 000 € HT. Monsieur Alain DELANNOY lui répond qu'un appel à candidatures a eu lieu, et que la meilleure offre reçue est celle de la société ECOGEST tant en terme de prix que de prestations (installation d'un mat sur le terril pour permettre une transmission radio et des panneaux photovoltaïques pour permettre l'alimentation de l'installation). Monsieur Alain DELANNOY précise qu'une table d'orientation devrait également voir le jour sur le terril et que le dossier est actuellement suivi par Monsieur Alain GRIMBERT.

Il est également précisé à M. Elie DUBUS que 4 offres ont été reçues.

M. Elie DUBUS demande également quelles étaient les sociétés qui avaient installé les 16 caméras existantes. Monsieur Patrick DELANNOY précise qu'il y a plus de 16 caméras existantes (4 en mairie, 4 au stade, 4 au cimetière, 4 au parc, 12 ou 16 à la médiathèque) et que les installations remontent à une quinzaine d'années en arrière. Monsieur Alain DELANNOY précise qu'une information supplémentaire pourra être fournie après recherches auprès du Trésor Public compte tenu de l'ancienneté.

Monsieur Alain DEMARLE demande si les caméras existantes fonctionnent encore. Il lui est répondu par l'affirmative mais que la qualité d'images est parfois dégradée compte tenu de l'ancienneté de celles-ci.

Monsieur Patrick DELANNOY précise que les caméras installées au cimetière sont totalement opérationnelles. Monsieur Alain DELANNOY indique que certaines zones du cimetière ne sont pas actuellement couvertes pour respecter la réglementation en vigueur.

Monsieur Alain DEMARLE estime que le prix des caméras est élevé. Monsieur Patrick DELANNOY lui répond que l'offre de prix ne correspond pas uniquement au prix des caméras (installation, transmission, ...).

Monsieur Yannick DESFONTAINES demande si d'autres organismes ont été saisis pour obtenir d'autres subventions. Il lui est répondu que la DSIL (Dotation au Soutien de l'Investissement Local) a été saisie, mais qu'une réponse négative a été retournée.

Monsieur Elie DUBUS demande dans quelle commission a été discuté ce projet. Monsieur Alain DELANNOY lui répond qu'il présente ce dossier compte tenu de sa relative urgence

(dégradations, incivilités, ...) et qu'il a néanmoins demandé aux différents adjoints de solliciter davantage les différents membres des commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet présenté,

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, et à signer tout document relatif à cette demande.

La délibération est adoptée à l'unanimité par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, M. Didier THEIL, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT, M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie BOSSAVY-DUVIVIER

* * * * *

D20230216-03 TARIF DES SALLES COMMUNALES

Monsieur Patrick DELANNOY expose que les tarifs de location des salles communales sont inchangés depuis 2014. Il propose de réviser les tarifs actuellement en vigueur compte tenu de l'importante augmentation des coûts de fonctionnement de celles-ci depuis cette date.

Monsieur Yannick DESFONTAINES mentionne que la commission ne s'est pas exprimée sur ce sujet. Il le regrette. Il votera contre cette délibération, non pas pour les nouveaux tarifs proposés, mais par rapport aux associations. Il estime que dorénavant « *on ne va plus rien leur donner* » en accordant qu'une seule gratuité par an.

Monsieur Patrick DELANNOY répond que cette mesure est en vigueur dans bon nombre de collectivités et que l'objectif de la commune à ne pas oublier est d'abord de louer ses salles.

Monsieur Patrick DELANNOY interroge Monsieur Yannick DESFONTAINES sur le nombre d'associations sollicitant la gratuité des salles.

Monsieur Yannick DESFONTAINES ne répond pas sur ce point mais s'interroge sur la viabilité financière des associations si ces nouvelles mesures sont adoptées.

Monsieur Patrick DELANNOY lui répond que les subventions pourraient être diminuées en offrant plus de gratuités de salles aux associations et que le budget octroyé aux associations est déjà très conséquent.

Monsieur Yannick DESFONTAINES estime qu'une seule gratuité par an pourrait conduire à diminuer le nombre d'évènements associatifs ce qui serait néfaste pour la commune.

Monsieur Alain DELANNOY rappelle que le Conseil Municipal est là pour débattre des sujets communaux et que les échanges qui viennent d'avoir lieu y concourent.

Monsieur Patrick DELANNOY précise que la gratuité en question ne concerne nullement les activités sportives des associations, mais uniquement les activités « festives » ou autres.

Monsieur Alain DELANNOY précise enfin que les associations punéennes continueront d'être pleinement accompagnées et aidées.

Monsieur Elie DUBUS interroge sur l'occupation des salles du Parc. Monsieur Alain GRIMBERT lui répond sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, en remplacement de la délibération du 29 avril 2014 :

- d'établir le montant de la caution de location à 900 €
- d'adopter une nouvelle grille tarifaire
- d'accorder une seule gratuité d'occupation de la salle Jean Jaurès, Léonard Michaud ou Joseph Quidet par an et par association punéenne pour l'organisation d'une manifestation d'intérêt local

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, M. Didier THEIL, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie BOSSAVY-DUVIVIER.

Ont voté contre : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE.

* * * * *

D20230216-04 RYTHMES SCOLAIRES- ECOLES PUBLIQUES

Madame Annick CARON expose que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet de déroger à l'organisation de la semaine de classe. Il est ainsi possible, sous certaines conditions, d'organiser la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Les parents d'élèves se sont exprimés très majoritairement en faveur de cette dérogation lors du conseil d'école du 20 octobre 2022.

Une demande de dérogation à l'organisation de la semaine de classe doit être transmise à la direction académique des services départementaux de l'Education Nationale.

Conformément au décret précité, cette demande doit être faite par la commune. Les horaires proposés sont les suivants :

Classes maternelles : 8h55 à 11h55 et 13h35 à 16h35
les lundi, mardi, jeudi, vendredi

Classes élémentaires : 9h00 à 12h00 et 13h45 à 16h45
les lundi, mardi, jeudi, vendredi

Monsieur Alain DELANNOY précise que ces horaires ont bien évidemment reçus l'acceptation des enseignants des écoles publiques, ainsi que des parents d'élèves. Il rappelle également que la commune de LAPUGNOY n'est pas touchée par la suppression de classes comme dans d'autres communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve cette proposition,

Autorise M. le Maire ou sa première adjointe à solliciter cette dérogation auprès de la direction académique des services départementaux de l'Education Nationale

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, M. Didier THEIL, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT, M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie BOSSAVY-DUVIVIER.

* * * * *

D20230216-05 COTISATION ANNUELLE –PECHE ETANG DU PARC DE LA CLARENCE

Monsieur Benjamin LASS rappelle que les tarifs de pêche pour l'étang du parc de la Clarence sont inchangés depuis la saison 2015-2016. Il propose de maintenir la cotisation de 62 € par an pour les pêcheurs domiciliés à LAPUGNOY, et de fixer celle-ci à 100 € par an pour les pêcheurs non domiciliés à LAPUGNOY.

Il propose également de maintenir un tarif réduit pour les personnes âgées de moins de 16 ans et pour les personnes titulaires de la carte d'invalidité ou reconnues adultes handicapés. Il propose enfin de maintenir une cotisation réduite pour les pêcheurs ne pratiquant ce loisir que durant la période du 1^{er} juillet au 31 août.

Le nouveau tarif proposé pour l'année 2023 et les années suivantes est le suivant :

Cotisation annuelle personnes de 16 ans et plus domiciliées à LAPUGNOY..... 62 €

Cotisation annuelle personnes de 16 ans et plus non-domiciliées à LAPUGNOY 100 €

Cotisation annuelle personnes de moins de 16 ans domiciliées à LAPUGNOY..... 40 €

Cotisation annuelle personnes de moins de 16 ans non domiciliées à LAPUGNOY 62 €

Cotisation annuelle personnes titulaires de la carte d'invalidité ou reconnues adultes handicapés 40 €

Cotisation uniquement pour la période du 1^{er} juillet au 31 août pour les personnes domiciliées à LAPUGNOY 20 €

Cotisation uniquement pour la période du 1^{er} juillet au 31 août pour les personnes non-domiciliées à LAPUGNOY 30 €

Monsieur Alain DELANNOY profite de cette délibération pour souligner les difficultés existantes liées à cet étang. Il précise qu'une réflexion plus approfondie doit être menée dans les semaines et mois à venir pour envisager diverses solutions pérennes, et notamment la protection des habitations en cas d'inondations importantes.

Monsieur Yannick DESFONTAINES interroge si des travaux de bardage pour les rives doivent être entrepris. Monsieur Alain DELANNOY lui répond qu'une réflexion plus globale doit être menée et que les travaux seront ensuite réalisés en fonction des études menées.

Monsieur Alain DEMARLE dit qu'en cas d'utilisation de la Clarence pour alimenter l'étang du parc les cotisations pour les pêcheurs augmenteront du fait de l'acquisition d'une carte fédérale.

Monsieur Alain DELANNOY lui répond que cette augmentation sera minime et qu'il convient de rappeler que la très grande majorité des pêcheurs n'habitent pas la commune, et que l'activité de pêche a été supprimée dans un certain nombre de communes.

Monsieur Alain DELANNOY affirme qu'il ne faut pas supprimer cette activité à LAPUGNOY, mais qu'il convient de l'accompagner durablement. Il précise également qu'il convient de ne pas oublier l'importance du coût financier lié à l'étanchéification de l'étang (bâches, argiles, ... 450 000 à 650 000 €).

Monsieur Elie DUBUS interroge sur le fonctionnement ou non des pompes. Il dit qu'il serait ravi si elles ne fonctionnent pas et souhaite connaître la profondeur du pompage. Il précise qu'il s'agit actuellement de pomper de l'eau qui sera peut-être nécessaire cet été.

Monsieur Alain DELANNOY lui répond qu'elles ne fonctionnent pas en permanence et que des opérations de maintenance sont nécessaires à intervalles réguliers.

Monsieur Elie DUBUS indique que « *si les travaux n'avaient pas été sabotés à l'origine* » puisqu'il était prévu il y a 25 ans que cet étang serait alimenté par la Clarence les difficultés actuelles n'existeraient sans doute pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'adoption de la cotisation de pêche à l'étang du parc de la Clarence selon le barème indiqué pour l'année 2023 et les années suivantes.

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES,

M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, M. Didier THEIL, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT, M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie BOSSAVY-DUVIVIER.

* * * * *

D20230216-06 APPROBATION DES RAPPORTS VALIDES PAR LA C.L.E.C.T. le 13 décembre 2022

Monsieur le Maire indique que la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération CABBALR a évalué le 13 décembre 2022 les charges liées :

- aux compétences facultatives aux communes de l'ex-CCAL et de l'ex-CCAF,
- à la voirie communale du B.H.N.S,
- aux zones d'activités économiques.

Ses évaluations figurent dans 3 rapports distincts joints en annexe des délibérations.

Monsieur Alain DELANNOY précise que la commune de LAPUGNOY n'est pas directement concernée, mais qu'un vote en Conseil Municipal est néanmoins nécessaire.

Monsieur Elie DUBUS dit qu'il aimerait avoir le même type d'informations à propos du coût des prestations rendues par le SIVOM du Béthunois pour le compte de la commune de LAPUGNOY.

Monsieur Elie DUBUS estime que la taxe foncière à LAPUGNOY est trop élevée par rapport à d'autres communes. Il préconise une diminution du taux communal en fonction des transferts antérieurs effectués.

Monsieur Yannick DESFONTAINES interroge sur les économies d'énergie. Monsieur Alain DAILLES lui répond que 95 % de l'éclairage public est déjà en LED, et que très peu de communes sont à ce stade.

Monsieur Alain DELANNOY précise que tout est fait dans la mesure du possible pour réaliser des économies, mais que malheureusement les impôts locaux ne baisseront pas du fait des mesures imposées par l'Etat (malgré un taux communal stable depuis 10 ans), et la diminution de l'accompagnement financier de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les 3 rapports du 13 décembre 2022 de la commission locale d'évaluation des charges transférées

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES,

M. Didier THEIL, Mme Marjolaine DELRUE, M. François VIARDOT, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie BOSSAVY-DUVIVIER.

Se sont abstenus : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE.

* * * * *

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19 Heures 15.

* * * * *

M. Alain DELANNOY
Maire

Mme Catherine CHARLES
Secrétaire de Séance